



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 26

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-50
Conseil Municipal du 10 Juin 2020

DATE DE CONVOCATION : 4 Juin 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – MH. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : S. DELIMOGEZ donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: S. DELIMOGEZ

SECRETAIRE DE SÉANCE : Elise PISANI

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

L'organisation du marché des producteurs de Pays se déroulera cette année le Vendredi 21 août 2020 sur le site du Bain des Dames

Le marché des producteurs de Pays privilégie le contact direct entre producteurs et consommateurs et valorise aussi l'authenticité des produits préparés à partir des savoir-faire traditionnels de chaque « pays ».

Comme l'année dernière, le partenariat entre Châteauneuf et la Chambre d'Agriculture de la Charente prend la forme d'une convention de prestation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ✓ signer la convention de prestation avec la chambre d'agriculture et d'inscrire la dépense de 250 € au budget 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **PAR 27 VOIX POUR** :

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de prestation auprès de la chambre d'agriculture pour l'organisation du marché de pays qui aura lieu le 21 août 2020 sur le site du Bain des Dames et tous les documents annexes.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE